

Stationnement gratuit possible pour camping car parking à la permanence
(en autonomie complète : pas de branchement électrique et eau)

1 rue Prosper Brou 53000 LAVAL
Local club 06 33 70 53 25

Règlements Brevet Audax 300 km 2 Avril Départ 4 h

Devoir des participants :

Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Chaque participant se doit :

- D'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes.
- De respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- D'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et des circulations routières.

La responsabilité du participant demeure pleine est entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

Identification des participants : Une carte de route nominative est remise à chaque participant au moment de son inscription. Elle est visée ou tamponnée sur le parcours à chaque contrôle ainsi qu'au départ et à l'arrivée.

Selon la nouvelle réglementation applicable depuis le 14/08/2017 les participants ayant une licence Vélo Balade ainsi que les non-licenciés devront fournir un certificat médical à l'inscription.

La présentation de la licence de l'année en cours est obligatoire.

Accueil des mineurs :

La participation des mineurs, licenciés ou non de la fédération française de cyclotourisme ou de toute autre fédération sportive quelle qu'elle soit est **assujettie** à la présence d'un **encadrement qualifié**, par le club d'origine du participant mineur et **d'une autorisation parentale ou tuteur légal**.

Port du casque : Le port du casque à coque rigide est vivement conseillé pour la pratique du cyclotourisme.

Il est obligatoire pour tous les mineurs.

Circulation nocturne : Les bicyclettes doivent être équipées conformément dispositions du Code de la route. Pour circuler hors agglomération chaque participant à l'obligation du port du gilet de haute visibilité conforme aux réglementations en vigueur : article R 431-1-1 du Code de la route et articles 2 et 3 de l'arrêté du 19/09/2008. Hors agglomération et par visibilité insuffisante le port du gilet. **Contrôle des vélos et équipements à partir de 3 h 30** haute visibilité est obligatoire.

Le fait de participer à ce brevet de 300 km Audax à Laval le 02 Avril implique l'acceptation absolue de ce règlement (affiché sur le lieu d'engagement) et l'obligation de remplir intégralement le bulletin ci contre. **Les consignes sanitaires en vigueur à la date du brevet seront obligatoirement appliquées.**

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL Nombre d'inscription limitée à 99

Club : n° du club n° licence

Fédération : FFCT AUTRES NON LICENCIE

NOM (en majuscules) : Prénom : Né(e) le

Adresse :

Tél. Mail

Portable

Licenciés FFCT 33 € - Non licenciés FFCT 37 € - Jeunes Licenciés FFCT 27 €

Jeunes non licenciés 31 € (Repas du midi et petit déjeuner compris) Licenciés AUDAX 27 €

Option Plateau repas à l'arrivée : 13 €

Facultatif

Médaille 6 €

Total

Chèque à l'ordre AUDAX LAVALLOIS

à envoyer à Marcel Fauchard 30 rue Sainte Barbe 53000 Laval

Inscription en ligne par Hello Asso à partir du 1 mars sur le site des Audax Lavallois.

<https://www.helloasso.com/associations/audax-lavallois-53/evenements/brevet-300kms-audax>

« J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité ».
SIGNATURE obligatoire du participant